

## ULIS lycée

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

au sein du

Lycée professionnel Victor Lépine  
à Caen



40 rue Victor Lépine  
14 000 CAEN

02 31 52 51 00

<http://lepine.eta.ac-caen.fr>

Proviseur : M. Douaire

Proviseure adjointe : Mme Cervero

Coordinatrice ULIS LP : Ingrid Claquin Jégouzo

[ingrid.jegouzo@ac-normandie.fr](mailto:ingrid.jegouzo@ac-normandie.fr)

### Les 3 CAP proposés en ULIS Lycée

- CAP **Métiers du Pressing** (MDP)
- CAP **Métiers de la mode et Vêtement Flou** (MVF)
- CAP **Esthétique-cosmétique et parfumerie** (ESTH)

**Attention** : Dans le **CAP Esthétique**, les **notions** vues en CAP (chimie, physique, biologie etc.) sont **très complexes** et le **programme est très dense**, celui-ci n'est pas « accessible » et « envisageable » à tous les ULIS collège.

### Le Certificat d'Aptitude Professionnelle

Le CAP est un diplôme d'état de niveau V délivré après une formation de 2 ans dans laquelle alternent **enseignement général** et **professionnel**. Les élèves de l'ULIS orientés en CAP suivront en priorité l'enseignement professionnel en classe de CAP et les cours généraux (français, mathématiques etc.) en ULIS, en fonction de leurs compétences. La finalité de cette formation est soit, **l'obtention du CAP**, soit **l'acquisition d'une partie des compétences professionnelles** du CAP.

### L'orientation en ULIS Lycée

Dans la continuité de l'ULIS collège, **L'ULIS lycée Victor Lépine** accueille, depuis septembre 2020, des élèves présentant des **troubles des fonctions cognitives**, en leur offrant **une scolarisation et une formation professionnelle personnalisées, adaptées** et intégrées à la vie du lycée.

L'orientation en ULIS lycée dépend au préalable d'une orientation de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

### Le fonctionnement de l'ULIS lycée

L'ULIS lycée est encadrée par un **coordinateur ULIS** (professeur des écoles spécialisé) :

Madame Ingrid Claquin

et d'un **Accompagnant des Elèves en Situation de handicap collective** (AESH) :

Madame Corine Lucas.

## La scolarité en ULIS Lycée

Les élèves de l'ULIS en CAP ont un **emploi du temps aménagé** en fonction de leurs besoins, de leurs capacités et de leur fatigabilité, élaboré à partir du **Projet Pédagogique individualisé** (PPI) de chaque élève.

Les élèves de l'ULIS en seconde CAP participent en moyenne à **21h de cours hebdomadaires** selon les capacités de chaque élève. Les emplois du temps proposent en priorité un **temps de scolarisation en CAP en techniques professionnelles**. Les **matières générales** comme le français et les mathématiques sont dispensées au sein des **temps de regroupement en ULIS**.

Les **horaires de classe** varient entre **8h05 et 16h55**, avec une **pause de 15 minutes** chaque matinée et après-midi.

Les élèves ULIS **sont accompagnés en CAP** selon leurs besoins, par la **coordinatrice de l'ULIS** et par l'**AESH** collective.

Chaque élève de l'ULIS participe à la **vie scolaire de l'établissement** (self, CDI, vis scolaire, etc.)

## Le projet d'établissement du lycée

Le dispositif ULIS s'inscrit dans le **projet d'établissement du lycée** (2018-2022) : **Axe 1 - Inclusion et prise en charge individuelle pour une réussite globale et ambitieuse de l'élève** : « pour une école inclusive, au service de la réussite de l'élève (...) répondre aux besoins de tous les publics accueillis, adapter leurs pratiques et réponses pédagogiques ». **L'ULIS s'appuie au quotidien sur le fonctionnement du lycée Victor Lépine.**

## Le cadre législatif

- **Loi du 11 février 2005** *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*
- **Circulaire du 17 août 2006** : Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation.
- **Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013** pour la Refondation de l'école de la République.
- **Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015** sur les ULIS, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1er et le 2nd degré.
- **Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016** sur la formation et l'insertions professionnelle des élèves en situation de handicap.
- **Circulaire n°2019-088 du 5 juin 2019** sur l'Ecole Inclusive.

## Parcours de formation de l'ULIS Lycée

